

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL
90^e session, 3 - 20 juin 2002

Guide pratique

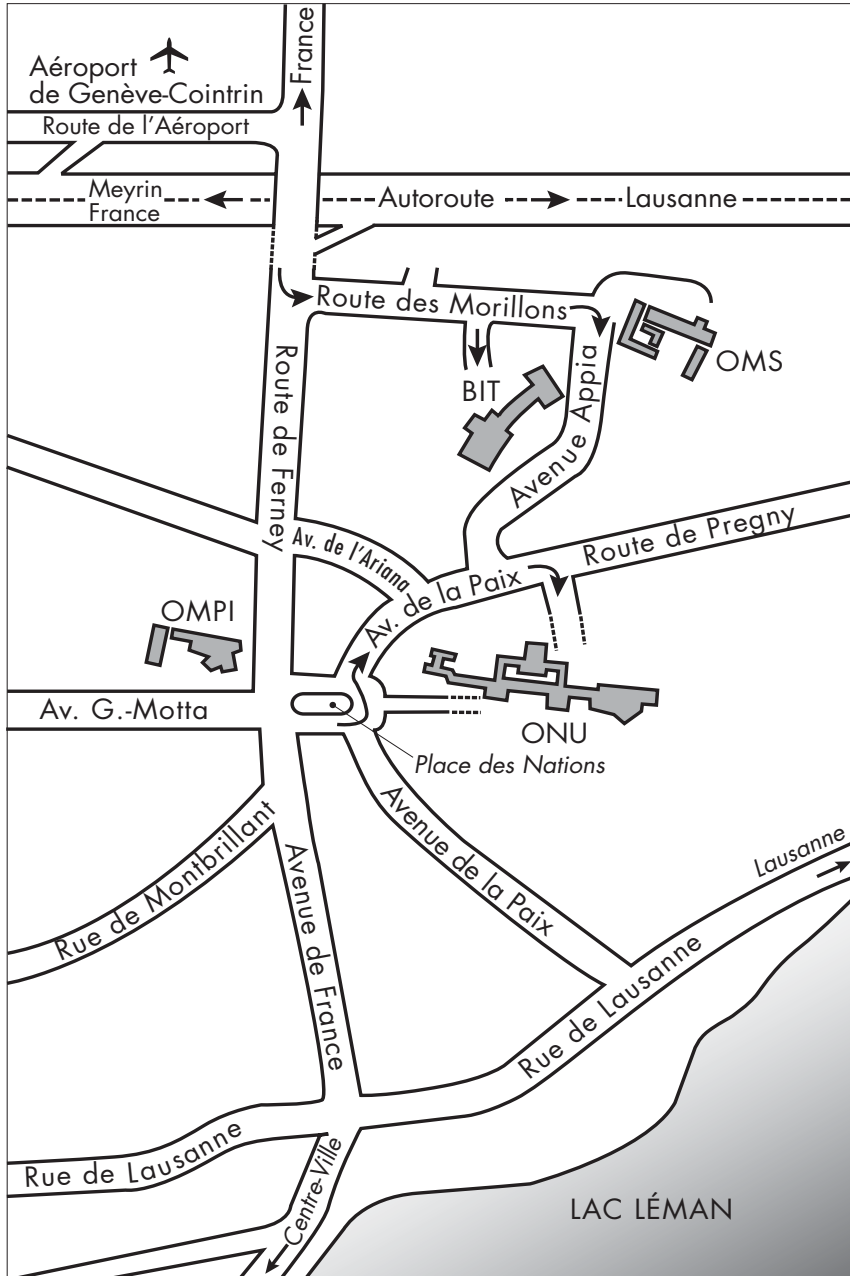
POUR LES DÉLÉGATIONS

Service des relations officielles
Bureau international du Travail
Genève

Table des matières

Première partie: Informations pratiques	
Date et lieu de la réunion	3
Accès au Palais des Nations et au BIT	4
Inscription des membres des délégations - Quorum	5
Badges codés	5
Inscription dans les commissions	5
Liste des délégations	6
Programme des réunions	6
Compte rendu provisoire	6
Informations et services	7
Communications téléphoniques avec Genève	9
Services médicaux	10
Salle des Assemblées	11
Disposition des places aux séances plénières.	11
Salles de commission	12
Réservation des salles de réunion	13
Services de traitement de texte et de secrétariat.	13
Services d'interprétation	13
Bureaux de la Conférence au Palais des Nations et au BIT	14
Restaurants, bars et cafétérias	15
Sports	16
Deuxième partie: Informations sur les travaux de la Conférence	
Questions qui seront examinées par la Conférence	19
Procédure de la Conférence	20
Réunions préliminaires des groupes	20
Ouverture officielle	21
Travaux des commissions	22
Rapports des commissions	23
Discussion en séance plénière	24
Discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.	24
Discussion du rapport global sur l'abolition effective du travail des enfants	25
Système de vote électronique en séance plénière	26
Adresse de la Conférence	28

Plan d'accès routier

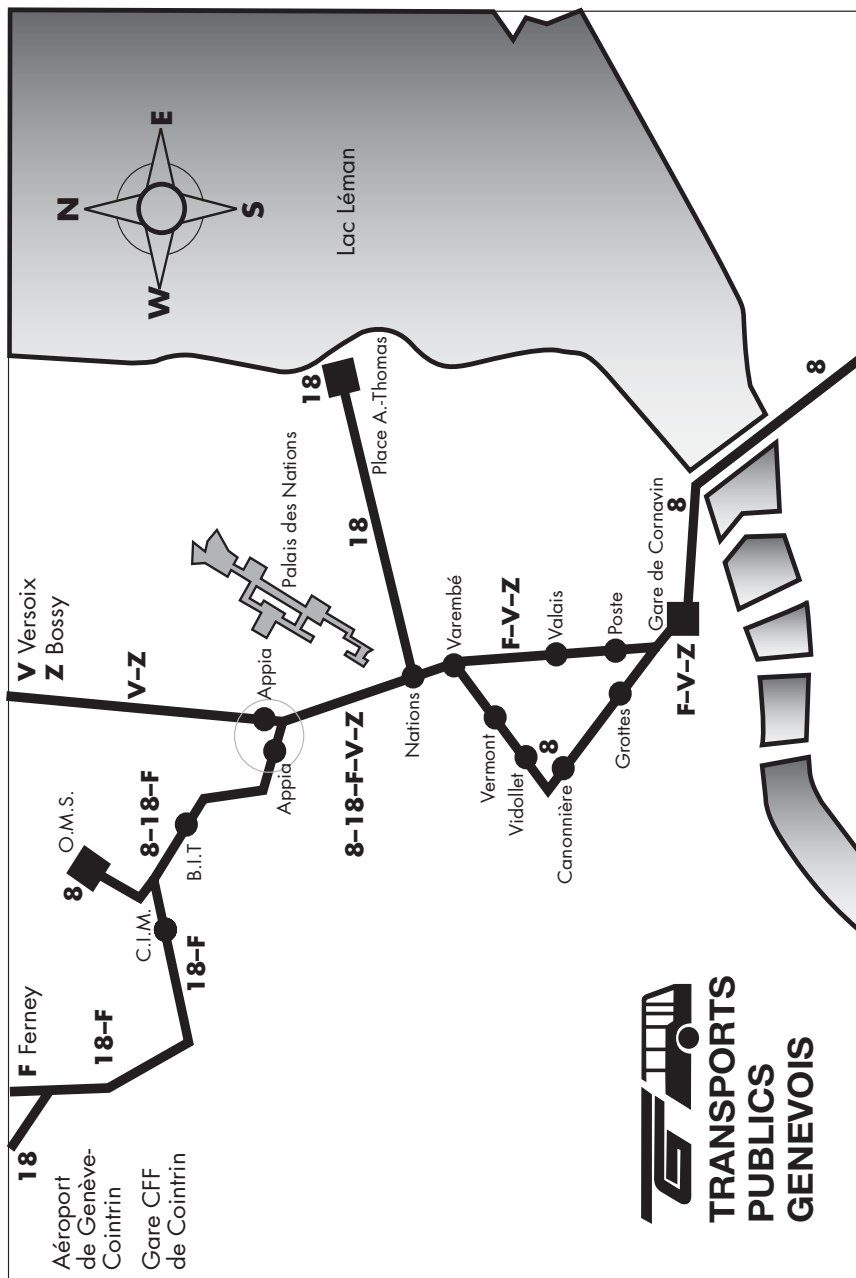




**Première partie:
Informations pratiques**



Plan des lignes d'autobus



Date et lieu de la réunion

La 90^e session de la Conférence internationale du Travail s'ouvrira au Palais des Nations à Genève, le lundi 3 juin 2002, à 17 h 30. Elle s'achèvera le jeudi 21 juin 2002.

Les séances plénières de la Conférence se tiendront dans la Salle des Assemblées du Palais des Nations. Les commissions se réuniront soit au Palais des Nations, soit dans le bâtiment du Bureau international du Travail, comme indiqué dans le ***Bulletin quotidien*** de la Conférence.

Accès au Palais des Nations et au BIT

	Palais des Nations Porte de Pregny	Bâtiment du BIT
<p>En automobile (voir plan d'accès routier)</p> <p><i>Stationnement</i></p> <p><i>Macarons</i></p>	<p>A la place des Nations, prendre l'avenue de la Paix, puis la route de Pregny</p> <p>Dans l'enceinte de l'ONU, le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements signalés</p> <p>Pour les voitures qui ne sont pas immatriculées en Suisse dans les séries CD, se procurer auprès du Bureau de renseignements de la Conférence un macaron à apposer sur le pare-brise</p>	<p>A la place des Nations, prendre la route de Ferney ou l'avenue Appia</p> <p>Suivre les panneaux indiquant comment entrer dans le parc de stationnement souterrain P1</p>
<p>En autobus (voir plan des lignes d'autobus)</p>	<p>Depuis la gare <i>Cornavin</i>, emprunter les lignes d'autobus suivantes:</p> <p>ligne F (arrêt <i>Appia</i>) ligne V (arrêt <i>Appia</i>) ligne Z (arrêt <i>Appia</i>) ligne n° 8 (du lundi au vendredi: arrêt <i>Appia</i>; les samedis, dimanches et jours fériés: arrêt <i>Nations</i>)</p>	<p>lignes F et n° 8 (arrêt <i>BIT</i>, entrée par la porte située au niveau R1)</p> <p>Les samedis, dimanches et jours fériés, descendre à l'arrêt <i>Nations</i></p>
	<p style="text-align: center;">Vente de cartes spéciales pour la durée de la réunion et d'autres cartes d'abonnement délivrées par les transports publics genevois</p> <p>Des cartes d'abonnement spéciales couvrant la période du 3 au 21 juin (70 francs) ou la période du 12 au 21 juin (39 francs) seront en vente uniquement au comptoir de l'agence <i>Carlson Wagonlit Travel</i> situé dans le hall d'entrée du Bâtiment des Assemblées.</p> <p>Ces cartes permettront de circuler librement sur toutes les lignes d'autobus, de tramway et de trolleybus genevoises, y compris la ligne F qui dessert le centre-ville de Ferney-Voltaire, en France voisine.</p> <p>D'autres cartes d'abonnement seront également en vente auprès des kiosques <i>Naville</i> situés au Palais des Nations et au BIT.</p>	
<p>Minibus</p>	<p>Un service de navette relie le Palais des Nations (porte 15) au BIT (porte 1 – entrée principale – R3 sud) du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et le samedi, de 8 h à 13 h.</p>	

Inscription des membres des délégations – Quorum

A leur arrivée au Palais des Nations, les membres des délégations sont priés de se présenter sans tarder au **Bureau de renseignements** afin de procéder aux formalités d'enregistrement indispensables pour le calcul du quorum par la Commission de vérification des pouvoirs.

Les inscriptions débuteront le samedi 1^{er} juin 2002, à 10 heures.

Badges codés

Les membres des délégations sont priés de retirer auprès du **Bureau de renseignements** leur badge codé dont le port permanent et visible est obligatoire. **Chaque délégué dûment autorisé à voter utilisera son badge personnel pour les votes qui se dérouleront électroniquement** (*Voir plus loin Système de vote électronique en séance plénière*).

Inscription dans les commissions

Les délégués qui souhaitent s'inscrire dans les commissions doivent le faire au cours des réunions préliminaires du groupe gouvernemental, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs qui se tiennent le jour de l'ouverture officielle de la Conférence.

Les délégués qui ne se seront pas inscrits lors des réunions de groupe seront priés de se procurer les formules d'inscription délivrées par le Secrétariat dans les bureaux suivants:

Délégués gouvernementaux	A-575
Délégués employeurs	A-541
Délégués travailleurs	E-3004

Liste des délégations

A l'ouverture de la session de la Conférence, une liste provisoire trilingue des délégations est distribuée. Cette liste donne, dans l'ordre alphabétique français des pays, les noms et titres des délégués et conseillers techniques, tels qu'ils figurent dans les pouvoirs officiels, ainsi que ceux des représentants des Nations Unies, des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales officielles et des représentants ou des observateurs accrédités d'organisations internationales non gouvernementales. Une liste provisoire révisée et la liste définitive des délégations sont publiées ultérieurement.

Programme des réunions

Le programme complet de chaque jour est publié au *Bulletin quotidien*, disponible au Service de distribution des documents dès 8 heures du matin et, en ligne, sur le site Internet de la Conférence.

Les salles et heures des réunions sont également indiquées sur les panneaux d'affichage situés dans le hall d'entrée du bâtiment des Assemblées (Palais des Nations) et au niveau R3 sud au BIT.

Les délégués pourront prendre connaissance du programme des réunions du lendemain matin en téléphonant à partir de 22 heures aux numéros suivants:

Français: 022 917 69 83	Anglais: 022 917 69 82	Espagnol: 022 917 68 44
--------------------------------	-------------------------------	--------------------------------

Compte rendu provisoire

Le *Compte rendu provisoire*, où figurent les discours prononcés en séance plénière, les rapports des commissions et d'autres textes officiels de la Conférence, est publié en français, anglais et espagnol. Les numéros rendant compte des débats des séances plénières paraissent avec un décalage de un à deux jours ouvrables.

Le tirage du *Compte rendu provisoire* est limité. Chaque participant est instamment prié de ne prendre qu'un seul exemplaire de chaque numéro.

Informations et services

Hall d'entrée du bâtiment des Assemblées Palais des Nations – Portes 13 et 15	
Bureau de renseignements	<ul style="list-style-type: none"> ■ badges codés ■ macarons pour les voitures ■ formules de demande pour les rapports I à VII distribués par le Service de distribution des documents, à raison d'un exemplaire de chaque rapport par délégué ■ badges visiteurs permettant d'accéder à la galerie diplomatique – 5^e étage, centre – (sauf séances spéciales) et aux galeries du public – 6^e étage, galeries latérales ■ cartes d'accès au magasin hors taxes ■ objets perdus
Service de distribution des documents	<ul style="list-style-type: none"> ■ tous les documents de la Conférence ■ Bulletin quotidien chaque jour, dès 8 heures
Tableau d'affichage	<ul style="list-style-type: none"> ■ lieux et heures des réunions officielles
Service Internet	<ul style="list-style-type: none"> ■ accès au site <www.ilo.org/ilc> où les délégués peuvent trouver toutes les informations sur la Conférence ■ les ordinateurs sont installés dans le bureau A-267
Stand des publications du BIT (informations et vente)	<ul style="list-style-type: none"> ■ ouvert de 8 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi
Casiers (un casier par délégation)	<ul style="list-style-type: none"> ■ la correspondance officielle ou personnelle y est déposée ■ le contenu doit en être vérifié au moins deux fois par jour
Comptoir de l'agence de voyages <i>Carlson Wagonlit Travel</i>	
Comptoir de la firme <i>Manpower</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ services payants de courrier électronique et de traitement de texte en français, anglais, espagnol et allemand (Voir plus loin Services de traitement de texte et de secrétariat)
Kiosque à journaux <i>Naville</i> et snack-bar	
Bureau de poste (courrier uniquement)	<ul style="list-style-type: none"> ■ ouvert de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h, du lundi au vendredi ouvert de 9 h à 12 h, le samedi
Communications téléphoniques (cabines à prépaiement)	<ul style="list-style-type: none"> ■ distributeurs de cartes de 10 et 20 francs disponibles sur place

Informations et services

Services situés dans les autres bâtiments du Palais des Nations – du lundi au vendredi –	
Comptoirs de la banque <i>UBS S.A.</i>	Porte n° 6, ouvert de 8 h 30 à 16 h 30 Porte n° 41, ouvert de 8 h 30 à 16 h 30
Bureau de poste (courrier et fax)	Porte n° 6, ouvert de 8 h 30 à 17 h

Services disponibles au BIT	Lieu	Horaires
Tableau d'affichage (salles et heures des réunions)	R3 sud	
Service Internet	R3 sud (ordinateurs)	
Bureau de poste (téléphone, télégraphe et fax)	R2 nord	10 h à 11 h 30 et 12 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi
Standard téléphonique	R3 sud	9 h 45 jusqu'à la fin des réunions
Cabines téléphoniques (à prépaiement)	R2 sud et R2 nord	
Agence de voyages <i>Carlson Wagonlit Travel</i>	R2 sud	9 h à 17 h, du lundi au vendredi
Banque <i>UBS S.A.</i>	R3 nord	9 h à 15 h (caisse et con- seil), 15 h à 17 h (conseil), du lundi au vendredi
Service de vente des publications du BIT	R1 nord, Salon du personnel	9 h à 18 h, du lundi au vendredi
Bibliothèque	R2 sud	10 h à 17 h, du lundi au vendredi

Première partie: Informations pratiques

Services disponibles au BIT	Lieu	Horaires
Salons de repos pour dames pour messieurs	R2 nord, salle 20 R2 nord, salle 22	
Kiosque <i>Naville</i>	R2 sud	7 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi, 8 h 30 à 12 h, samedis 8 et 15

Communications téléphoniques avec Genève

BIT Palais des Nations } → Genève	<ul style="list-style-type: none"> ■ on peut utiliser les appareils téléphoniques du Palais des Nations et du BIT ■ pour appeler un numéro en ville, composer le 0 + 022 + le numéro désiré
Palais des Nations → BIT	<ul style="list-style-type: none"> ■ composer le 63 + le numéro interne (à quatre chiffres) ■ si cette ligne directe est occupée, composer le 0 + 022 + 799 + numéro interne ■ si le numéro interne n'est pas connu, passer par le standard téléphonique du BIT: composer 63 + 111
BIT → Palais des Nations	<ul style="list-style-type: none"> ■ composer 2 + 7 + numéro interne (à quatre chiffres) ■ si le numéro interne n'est pas connu, passer par le standard téléphonique de l'ONU: 0 + 022 + 907 12 34 ou 917 12 34

Services médicaux

Palais des Nations	Lieu et accès	Téléphone	Horaires
Permanence (infirmières)	Bâtiment des Assemblées bureau A-212	76519 74271	10 h à 13 h et 13 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi 10 h à 12 h30, le samedi
Permanence (infirmières)	Bâtiment E bureau E-3053	75009	8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi
Pour les cas urgents: Service médical Infirmierie Secrétariat		72807 72520	8 h à 17 h 30, du lundi au vendredi

En cas d'extrême urgence, composer le numéro 15

BIT	Lieu et accès	Téléphone	Horaires
Service médical (consultations sur rendez-vous)	5 ^e étage sud	7134	8 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi

**En dehors de ces heures, s'adresser au Service d'urgence
de l'Association des médecins du Canton de Genève:
téléphone 022 322 20 20**

En cas d'extrême urgence médicale, appeler le n° 144

Salle des Assemblées

Les séances plénières se tiennent dans la Salle des Assemblées du Palais des Nations. Entrer par la porte 13 ou la porte 15 qui conduisent au hall d'entrée du bâtiment des Assemblées. Pour monter d'un étage et accéder à la Salle des Assemblées qui se trouve au-dessus du hall d'entrée, emprunter les escaliers n^{os} 12, 13, 15 et 16 ou les ascenseurs n^{os} 12, 13, 15, 16 et 29.

Disposition des places aux séances plénières

Plan de la Salle des Assemblées

**Ecran lumineux où s'affichent les résultats des votes
enregistrés électroniquement**

Tribune présidentielle

**Pupitre réservé aux orateurs et équipé de trois voyants lumineux
de couleurs différentes:**

- le voyant vert s'allume: l'orateur peut prendre la parole
- le voyant jaune clignote: l'orateur ne dispose plus que d'une minute et demie
- le voyant rouge clignote: l'orateur ne dispose plus que de 30 secondes

Un signal sonore avertit l'orateur que son temps de parole est épuisé

Parterre

Les délégations des Etats Membres représentés à la Conférence sont placées au parterre et dans les galeries latérales du cinquième étage dans l'ordre alphabétique français des pays, conformément aux plans affichés de part et d'autre de la tribune présidentielle ainsi qu'à côté de la porte se trouvant au fond de la salle.

Tous les sièges sont équipés d'un dispositif permettant d'entendre les discours prononcés ainsi qu'une interprétation de ces discours. L'installation comporte un écouteur, deux touches de réglage du volume et deux touches de sélection des canaux d'interprétation simultanée. La ligne « 0 » est la ligne directe qui permet d'entendre les discours dans la langue originale.

Les membres des délégations qui désirent prendre la parole ou obtenir des informations sur le programme de travail sont priés de s'adresser au **Greffier de la Conférence** qui est assis à droite du Président à la tribune présidentielle.

Les sièges sans pupitre sont réservés aux conseillers techniques

Galeries situées aux cinquième et sixième étages

Galerie	Occupants	Accès
5 ^e étage, galeries latérales	quelques délégations des Etats Membres	par les escaliers ou par les ascenseurs situés de chaque côté de l'entrée principale de la Salle des Assemblées
5 ^e et 6 ^e étages	les observateurs des Etats non Membres de l'OIT et les représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales	par les escaliers ou par les ascenseurs situés de chaque côté de l'entrée principale de la Salle des Assemblées
5 ^e étage, centre galerie diplomatique	détenteurs d'une carte d'admission (séances spéciales) ou d'un badge visiteur	par les escaliers ou par les ascenseurs n ^{os} 13 et 15
6 ^e étage	la presse	par l'escalier n ^o 16 ou par les ascenseurs n ^{os} 16 et 29
6 ^e étage	les conseillers techniques et les secrétaires de délégation	par les escaliers ou par les ascenseurs n ^{os} 12 et 13
6 ^e étage, galeries du public	détenteurs d'un badge visiteur	par les escaliers ou les ascenseurs n ^{os} 13 et 15

Salles de commission

Palais des Nations	Accès
Salle VII	depuis la <i>Galerie des pas perdus</i> , prendre le corridor sud
Salles X, XI et XII	depuis la <i>Galerie des pas perdus</i> , prendre le corridor nord
Salle XVI	par les escaliers ou par les ascenseurs n ^{os} 13 et 15
Salles XVII, XIX, XX, XXIII et XXIV	par la porte n ^o 40 ou par la passerelle qui mène au bâtiment E et qui se trouve immédiatement après la salle XII
Bâtiment du BIT	
Salles réservées aux étages R2 et R3 sud	par la porte n ^o 1 (entrée principale) et par la porte du parc de stationnement souterrain P1 sud

Réservation des salles de réunion

Les personnes participant à la Conférence qui désirent réserver une salle de réunion au Palais des Nations ou dans le bâtiment du BIT sont priées de s'adresser aux services du secrétariat (5^e étage, bureau **A-577**, numéros de téléphone **76974** et **76975**).

Services de traitement de texte et de secrétariat

Le secrétariat de la Conférence ne fournit pas de services de traitement de texte et de secrétariat aux membres des délégations. Les délégués qui souhaitent obtenir une version électronique de leur discours, de leurs notes ou de leur correspondance personnelle peuvent s'adresser à la firme *Manpower* qui assure un service de traitement de texte en français, anglais, espagnol et allemand. **Le comptoir de la firme *Manpower* se trouve dans le hall d'entrée du bâtiment des Assemblées au Palais des Nations.**

Services d'interprétation

Au moment de prendre la parole ou d'écouter les interventions d'autres orateurs, procéder de la manière suivante:

Pour écouter

- Choisir le canal correspondant à la langue désirée: ces canaux sont numérotés sur le cadran. En général, la ligne « 0 » est la ligne directe, les autres canaux donnant accès à l'interprétation.

Pour parler

- Si vous êtes en possession d'un texte écrit que vous vous apprêtez à lire ou de notes, veuillez en faire parvenir à l'avance une copie au secrétariat pour distribution immédiate aux interprètes afin qu'ils puissent préparer l'interprétation la plus fidèle possible de votre intervention.
- Au moment de prendre la parole, **AVANT** de presser sur le bouton pour activer le micro, déposer l'écouteur **sur vos genoux**, coquille vers le bas, afin d'éviter toute interférence sonore.
- Éviter de toucher au micro, de froisser du papier, de tapoter le pupitre avec les doigts, de pianoter sur un clavier, de mâcher ou de se livrer à toute autre opération bruyante à proximité d'un micro ouvert.
- Parler distinctement et calmement et profiter de la ponctuation pour marquer des pauses: d'autres langues exigent parfois plus de mots pour exprimer la même idée. Cette règle vaut en particulier pour les déclarations écrites.
- En cas de référence à un passage d'un document ou de citation, indiquer le numéro du chapitre et/ou du paragraphe correspondant, et **NON le numéro de page**, qui peut varier d'une langue à l'autre. Laisser le temps aux autres participants, et en particulier aux interprètes, de retrouver le passage en question.

Bureaux de la Conférence au Palais des Nations et au BIT

Bureaux	Etage	Numéro	Téléphone
Président de la Conférence	6 ^e étage	A-652	76736
Secrétaire général de la Conférence	6 ^e étage	A-650	76735
Président du Conseil d'administration du BIT Secrétariat	R3 sud (Bâtiment du BIT)	R3-95	8556 8557
Groupe des employeurs: Président Secrétariat	5 ^e étage, escalier ou ascenseur n°12	A-535 A-541	76808 76802
Groupe des travailleurs: Président Secrétariat	3 ^e étage, bâtiment E 3 ^e étage, bâtiment E	E-3008 E-3005	77331 77320
Conseiller juridique Secrétariat	hall d'entrée, bâtiment des Assemblées	A-233 A-235	76550 76549
Commission de vérification des pouvoirs, secrétariat	hall d'entrée, bâtiment des Assemblées	A-241	76542
Greffier de la Conférence	5 ^e étage, escalier ou ascenseur n° 16	A-571	76828
Greffe de la Conférence: Secrétariat Inscription des orateurs Inscription dans les commissions (délégués gouvernementaux)	5 ^e étage, escalier ou ascenseur n° 16	A-573 A-573 A-575	76830 76831 76832
Directeur des services du secrétariat	5 ^e étage, escalier ou ascenseur n° 16	A-577	76974 76975
Service du protocole	5 ^e étage, escalier ou ascenseur n°16	A-576	76850 76851
Service de presse	5 ^e étage, escalier n° 16 et ascenseurs n°s 16 et 29	A-563 A-565	76820 76822
Service de distribution de la presse	hall d'entrée, bâtiment des Assemblées	A-259	76507 76509

Restaurants, bars et cafétérias

Palais des Nations	Lieu et accès	Horaires
Restaurant	Bâtiment des Assemblées, 8 ^e étage Ascenseurs n ^{os} 12,16 et 29	11 h 45 à 14 h 30, du lundi au vendredi
Cafétéria	Bâtiment des Assemblées, rez-de-chaussée Ascenseur n ^o 20 ou escalier n ^o 16	8 h 15 à 16 h 45, du lundi au vendredi
Bar des Assemblées	Bâtiment des Assemblées, hall d'entrée Portes n ^{os} 13 et 15	8 h à 19 h, du lundi au vendredi 8 h à 15 h, le samedi
Bar <i>Serpent</i>	Bâtiment E, 1 ^{er} étage	9 h à 17 h 30, du lundi au vendredi

BIT	Lieu	Horaires
Restaurant	R2 nord	12 h à 14 h, du lundi au vendredi
Cafétéria (self-service)	R2 nord	11 h 45 à 14 h, du lundi au samedi
Croissanterie	R1 nord	7 h 30 à 21 h 30, du lundi au vendredi
Salon de thé " <i>Le Club</i> "	R2 nord	9 h à 16 h 30
Bar des délégués	R3 sud	8 h à 19 h, du lundi au samedi, ou jusqu'à la fin des réunions en cas de séance de nuit
Bar	R2 sud	8 h à 17 h, du lundi au vendredi

Sports

Plage...

Plage privée

Les membres des délégations ont accès à la plage privée ainsi qu'au restaurant réservés aux fonctionnaires des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Comment y accéder depuis le Palais des Nations?

Prendre l'*avenue de la Paix* et, avant d'arriver au bâtiment de l'OMC, tourner à gauche et prendre la route *suisse* (direction Lausanne). La plage se trouve 300 m plus loin, au bord du lac.

Une carte valable pour toute la durée de la Conférence est en vente auprès du gardien de la plage.

...et tennis

Club international de tennis

Un Club House et huit courts de tennis sont à la disposition des membres des délégations. Ces courts sont situés *chemin Eugène Rigot* (qui donne sur l'*avenue de la Paix*), à proximité du Palais des Nations.

Pour tout renseignement concernant le Club international de tennis, appeler le numéro 022 733 14 05 (le numéro de téléphone du restaurant est le 022 734 83 86).



**Deuxième partie:
Informations sur les travaux
de la Conférence**



Questions qui seront examinées par la Conférence

Ordre du jour

Questions inscrites d'office

- I. a) Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.
- b) Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- II. Programme et budget et autres questions.
- III. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations.

Note: Pour la deuxième question à l'ordre du jour, la Conférence examinera le rapport II: **Informations concernant le programme et de budget 2002-03 et autres questions financières et administratives**, ainsi que toutes autres questions s'y rapportant que le Conseil d'administration pourrait lui soumettre.

Résolutions

La Conférence sera également appelée à examiner des résolutions ne portant pas sur des questions inscrites à l'ordre du jour.

Commission du Règlement

Le Conseil d'administration a proposé un certain nombre d'amendements au Règlement de la Conférence. Une Commission du Règlement pourrait donc être établie lors de la 90^e session de la Conférence pour examiner ces amendements.

Questions inscrites à l'ordre du jour par la Conférence ou le Conseil d'administration

- IV. Promotion des coopératives (*deuxième discussion*).
- V. Enregistrement et déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles, y compris la révision éventuelle de la liste des maladies professionnelles figurant au tableau I de la convention (n°121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964, et notamment la création d'un mécanisme pour la mise à jour future de cette liste (*action normative, simple discussion en vue de l'adoption d'un protocole et d'une recommandation*).
- VI. L'économie informelle (*discussion générale*).
- VII. Retrait de 20 recommandations.

Elections du Conseil d'administration

Le mandat de trois ans (1999-2002) du Conseil d'administration du Bureau international du Travail prenant fin lors de la présente session de la Conférence (90^e session), les collèges électoraux se réuniront afin de renouveler le Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans (2002-2005).

Procédure de la Conférence

La procédure de la Conférence est fixée par la Constitution de l'Organisation internationale du Travail ainsi que par le Règlement de la Conférence internationale du Travail. Ces textes peuvent être obtenus auprès du Service de distribution des documents de la Conférence ou consultés sur le site Internet de l'OIT.

Le Service de distribution tiendra à la disposition des membres des délégations, le *Guide de poche pour les délégués - Le Règlement en un clin d'œil* qui pourra leur être d'une grande utilité. Ils y trouveront, sous une forme condensée, des indications claires et précises sur les procédures applicables en séance plénière et en commission.

Réunions préliminaires des groupes

Le jour de l'ouverture officielle de la Conférence, les groupes se réunissent comme suit:

**Le groupe
gouvernemental, dans
la Salle des Assemblées
(Palais des Nations)**

**Le groupe
des employeurs, dans
la salle du Conseil
d'administration
(Bâtiment du BIT)**

**Le groupe
des travailleurs,
dans la salle XIX
(Palais des Nations)**

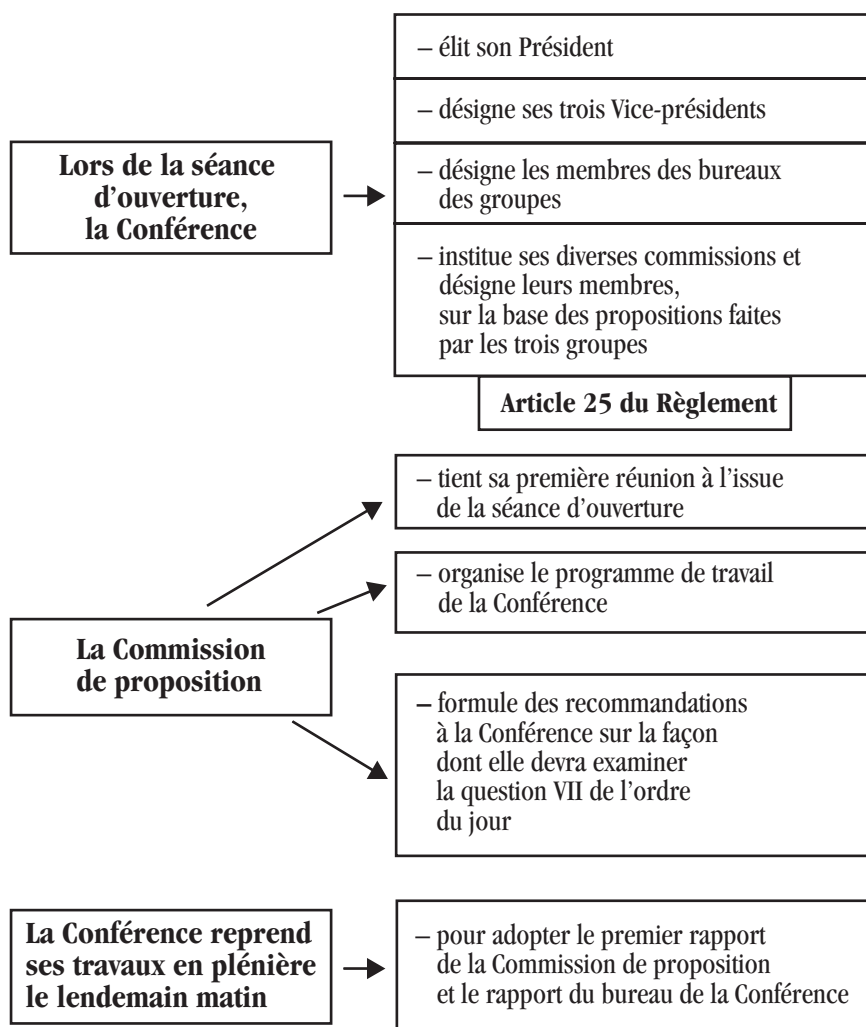
pour:

- constituer leurs bureaux respectifs
 - arrêter leurs propositions pour la désignation:
 - des trois Vice-présidents de la Conférence
 - des membres:
 - de la Commission de proposition
 - de la Commission de vérification des pouvoirs
 - des différentes commissions de la Conférence
- Ne peuvent être ainsi désignés que des délégués et des conseillers techniques dûment accrédités.

**Les indications nécessaires pour procéder à ces désignations
sont fournies à chacun des groupes**

Ouverture officielle

La 90^e session de la Conférence internationale du Travail
s'ouvrira le lundi 3 juin 2002, à 17 h 30

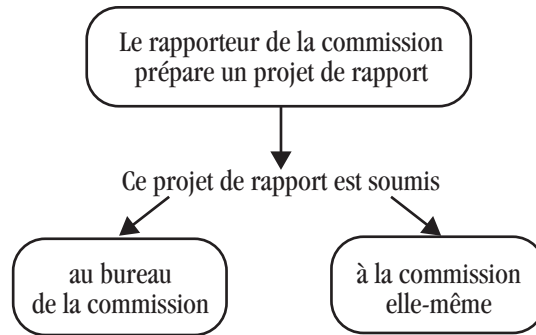


Travaux des commissions

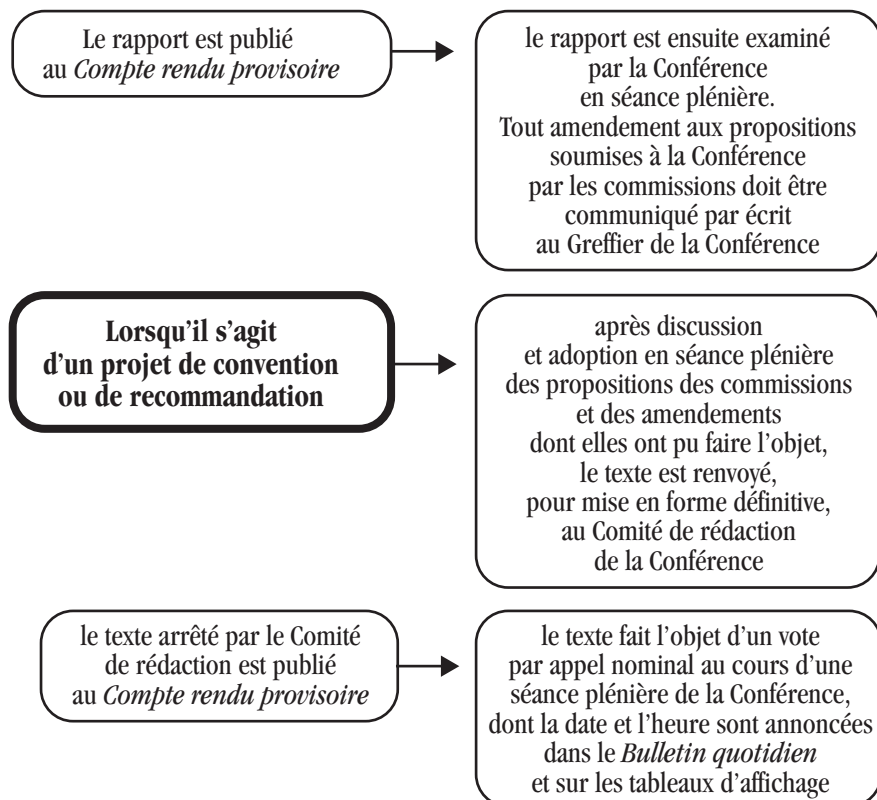
Les commissions (réunions tripartites et réunions de groupe) commenceront leurs travaux le mardi 4 juin, dans la matinée ou l'après-midi dans les salles réservées à cet effet.

Procédure	la procédure des commissions est fixée par la section H du Règlement de la Conférence internationale du Travail
Représentation des groupes	une représentation égale est assurée aux trois groupes – groupe gouvernemental, groupe des employeurs et groupe des travailleurs – selon un système de pondération des voix
Désignation des membres du bureau	lors de sa première séance, chaque commission désigne son président et ses deux vice-présidents, choisis respectivement dans chacun des trois groupes
Désignation du rapporteur et des membres du comité de rédaction	ces désignations ont lieu soit au début des travaux, soit lors d'une séance ultérieure
Usage du droit de parole	<ul style="list-style-type: none"> ■ pour prendre la parole, les membres des délégations doivent communiquer leur nom au président ou au secrétariat de la commission ■ les orateurs prennent la parole dans l'ordre où leurs noms ont été communiqués ■ les orateurs doivent être aussi brefs que possible dans leurs interventions ■ toutes les interventions prononcées en français, en anglais ou en espagnol sont interprétées dans les deux autres langues et, sous réserve des dispositions du Règlement, une interprétation est également assurée vers l'allemand, l'arabe, le chinois et le russe, lorsque cela est nécessaire ■ Les représentants des organisations non gouvernementales ne peuvent prendre la parole qu'après y avoir été formellement autorisés par le bureau de la commission
Sièges	pour faciliter le travail du secrétariat, les membres sont priés d'occuper toujours les mêmes sièges
Amendements aux textes	les amendements aux textes doivent être communiqués par écrit au secrétariat
Admission du public	sauf décision contraire de la commission ou disposition contraire du Règlement, le public est admis aux séances des commissions, dans la mesure des places disponibles

Rapports des commissions



Une fois ce projet de rapport adopté, les travaux de la commission sont terminés.



Discussion en séance plénière

Discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général

du lundi 10 au mardi 18 juin	Rapport sur les travaux du Conseil d'administration du Bureau international du Travail au cours de l'année écoulée, présenté par le Président du Conseil d'administration
	Rapport du Directeur général du BIT intitulé: <i>Exécution du programme de l'OIT en 2000-01</i>
	Rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés

Inscription des orateurs	Les délégués qui désirent prendre la parole sont priés de s'inscrire le plus rapidement possible auprès du Greffe de la Conférence (bureau A-573, tél. 76830 et 76831). La date de clôture des inscriptions est fixée par la Commission de proposition, lors de sa première réunion
Copies du texte des discours	La veille de leur intervention au plus tard, les délégués remettent au Greffe de la Conférence huit exemplaires du texte de leur discours à l'usage des interprètes et du Service du Compte rendu de la Conférence; une neuvième copie est nécessaire si les délégués désirent que le texte de leur discours soit communiqué à la presse ou à la radio
Publication des discours au Compte rendu provisoire	Il est recommandé aux délégués de remettre ces textes sur disquette, dans un format compatible avec le système <i>Word</i>
Durée des interventions	En dérogation au Règlement, la durée maximale du temps de parole est, depuis quelques années, fixée à cinq minutes
Liberté de parole	La résolution sur la liberté de parole des délégués non gouvernementaux, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 54 ^e session (juin 1970), réaffirme l'importance de garantir aux délégués des employeurs et des travailleurs qui assistent à la Conférence le droit de s'exprimer librement sur les questions relevant de la compétence de l'OIT (en application de l'article 40 de la Constitution de l'OIT)
Eventuelles corrections au texte des discours	Les délégués qui souhaiteraient apporter des corrections au texte imprimé de leurs discours seront priés de les remettre par écrit au Bureau international du Travail (Service du Compte rendu de la Conférence) au plus tard dans les dix jours qui suivront la clôture de la Conférence

Discussion du rapport global sur l'abolition effective du travail des enfants

La discussion en séance plénière du rapport global sur l'abolition effective du travail des enfants, présenté en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, se tiendra le **12 juin 2002**.

Procédure pour la discussion du rapport global

En vertu de la recommandation adoptée par le Conseil d'administration à sa 283^e session (mars 2002), les dispositions de l'article 12.3 et de l'article 14.6 du Règlement qui limitent le nombre d'interventions par orateur en plénière et le temps de parole ne devraient pas s'appliquer à cette discussion. En outre, les échanges sur les points suggérés pour la discussion thématique ne devraient pas être assujettis aux limitations de l'article 14.2, qui établit l'ordre des demandes de parole.

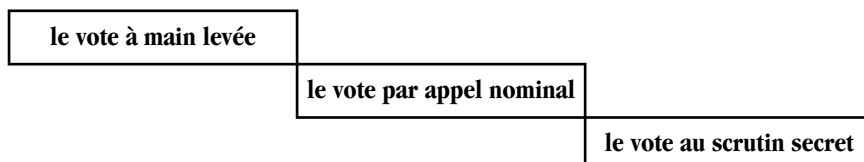
L'application de ces dispositions devra donc être suspendue, conformément à l'article 76 du Règlement, dans la mesure où cela est nécessaire pour permettre la discussion de ce rapport.

Organisation de la discussion du rapport global

Sous réserve de l'approbation du bureau de la Conférence, le temps disponible sera divisé en plusieurs phases consacrées respectivement à une discussion générale et à une discussion thématique. La discussion générale, qui se tiendra lors de la première phase, permettra aux porte-parole des groupes non gouvernementaux et régionaux de prononcer leurs discours liminaires et aux délégués de formuler des déclarations, selon les modalités convenues pour les discussions antérieures. La deuxième phase sera consacrée à une discussion thématique de durée limitée. La discussion générale devrait ensuite reprendre pour permettre aux intervenants qui n'avaient pas pu s'exprimer lors de la première phase de le faire.

Système de vote électronique en séance plénière

Ce système est utilisé pour les trois procédures de vote prévues par le Règlement



Comment procéder?

Les postes de votes sont équipés d'un écran et d'un clavier.

Chaque délégué introduit dans le poste de vote son **badge codé** qui permet d'identifier la personne qui vote et indique la langue dans laquelle elle s'exprime.

Au début du vote, la question faisant l'objet du vote ainsi que la procédure de vote retenue (scrutin secret ou autre) s'affichent sur l'écran. Des indications sur la façon de procéder apparaissent ensuite.

Normalement, les délégués habilités à voter sont les titulaires ou leurs suppléants. Lorsque des délégués titulaires sont dans l'impossibilité de voter, ils peuvent déléguer leur droit de vote à un conseiller technique. Le membre de la délégation qui aura été ainsi désigné utilisera son badge personnel pour voter.

Les formules de délégation du droit de vote dûment remplies doivent être remises au secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs, de préférence la veille du scrutin et, en tout cas, au plus tard une heure avant l'ouverture du scrutin.

Ces formules peuvent être obtenues auprès du Bureau de renseignements ou du secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs. Les délégués pourront également se les procurer auprès du Greffe de la Conférence.

Vote à main levée

Ce vote ne se fait plus «à main levée», au sens littéral du terme; il se différencie néanmoins du vote par appel nominal en ce sens que l'**on ne publie pas de liste** indiquant la façon dont chaque délégué a voté. Une fois que tous les votes ont été enregistrés, le résultat définitif du scrutin est affiché immédiatement et sera publié ultérieurement avec les indications suivantes:

- le nombre total de voix pour
- le nombre total de voix contre
- le nombre total d'abstentions
- le quorum
- la majorité requise

Vote par appel nominal

Une fois que tous les votes ont été enregistrés, le résultat définitif du scrutin est affiché immédiatement avec les indications suivantes:

- le nombre total de voix pour
- le nombre total de voix contre
- le nombre total d'abstentions
- le quorum
- la majorité requise

Ces indications seront publiées ultérieurement dans le **Compte rendu provisoire** avec une liste des votants indiquant la façon dont ils ont voté.

Vote au scrutin secret

Une fois que tous les votes ont été enregistrés, le résultat définitif du scrutin est affiché immédiatement et sera publié ultérieurement avec les indications suivantes:

- le nombre total de voix pour
- le nombre total de voix contre
- le nombre total d'abstentions
- le quorum
- la majorité requise

Il est absolument impossible de prendre connaissance des votes exprimés individuellement (un cache assurant la confidentialité du vote) et il ne reste aucune trace de la façon dont les délégués ont voté.

Adresse de la Conférence

La correspondance destinée aux délégués doit être envoyée à l'adresse suivante:

**Conférence internationale du Travail
CH-1211 Genève 22
Suisse**

Adresse télégraphique: **INTERLAB GENEVE**
Numéro de téléphone*: **(+41 22) 907 12 34 ou 917 12 34**
Numéro de fac-similé*: **(+ 41 22) 798 86 85**
Courrier électronique: **ilo@ilo.org**

* Depuis la Suisse, composer l'indicatif (022) avant le numéro à sept chiffres.

Les membres des délégations sont priés d'inviter leurs correspondants à bien vouloir libeller leur courrier comme suit:

LETTRES	Nom et prénom
	Délégation de(pays)
		Conférence internationale du Travail CH-1211 Genève 22 Suisse
TÉLÉGRAMMES	Nom et prénom
	Délégation de(pays)
		INTERLAB GENEVE